

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 29 février 2024

Délibération n° BU_20240229_01

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT-MAIXENT-SUR-VIE, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 21 février 2024.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : MM. Jean-Michel ROUILLE, Guy AIRIAU, Fabrice GUILLET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DURANTEAU.

OBJET : Marché n° 202301AUTOMATX « Restauration et automatisation d'ouvrages hydrauliques Lot n° 01 – Électricité et automatisation » - Avenant n° 01

Monsieur le Président rappelle que lors du Bureau du 16 mai 2023, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – LOIRE OCEAN a été retenue pour la réalisation du lot n° 01 Électricité et automatisation du marché n° 202301AUTOMATX « Restauration et automatisation d'ouvrages hydrauliques ».

Monsieur le Président informe le Bureau qu'un avenant est nécessaire afin de tenir compte de la prolongation du délai des travaux en lien avec les conditions climatiques pluvieuses de l'automne et de cet hiver.

En conséquence, Monsieur le Président propose d'établir un avenant n° 01 au marché n° 202301AUTOMATX « Restauration et automatisation d'ouvrages hydrauliques - Lot n° 01 : Électricité et automatisation » afin de modifier le délai global d'exécution des travaux de 5 à 10 mois, soit 5 mois supplémentaires.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer l'avenant n° 01 au marché n° 202301AUTOMATX « Restauration et automatisation d'ouvrages hydrauliques - Lot n° 01 : Électricité et automatisation ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 29 février 2024

Délibération n° BU_20240229_02

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT-MAIXENT-SUR-VIE, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 21 février 2024.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : MM. Jean-Michel ROUILLE, Guy AIRIAU, Fabrice GUILLET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DURANTEAU.

OBJET : Information et sensibilisation du Contrat Territorial EAU - Année 2024

Monsieur le Président présente au Bureau le programme prévisionnel détaillé relatif à l'action d'information et de sensibilisation du Contrat Territorial EAU Vie Jaunay 2022-2024, pour l'année 2024 :

- Sensibilisation du grand public à travers les opérations :
 - o « Bienvenue dans mon jardin au naturel »,
 - o Préparation des Marches pour l'eau autour de la Vie,
 - o Déploiement de l'exposition « Sauvages des Rues, Belles et Rebelles » et animations,
- Animation agricole dans l'objectif de la préparation du Contrat Territorial (CT) Eau 2025-2027 ;
- Réédition du guide Plantes Terrestres Exotiques Envahissantes ;
- Tout autre action concourant aux objectifs d'information et de sensibilisation autour des enjeux du CT Eau.

Monsieur le Président fait part au Bureau du plan de financement prévisionnel de cette action, basé sur un montant de dépenses de 14 800 € TTC :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 % sur le montant TTC des dépenses prévisionnelles, soit un montant de 7 400 € ;
- Région Pays de la Loire : 30 % sur le montant TTC des dépenses prévisionnelles, soit un montant de 4 440 € ;
- Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, pour la part d'autofinancement restante.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le programme prévisionnel 2024 relatif à l'action d'information et de sensibilisation du Contrat Territorial EAU Vie Jaunay 2022-2024, ainsi que le plan de financement afférent ;

.../...

- décide de solliciter :
 - o l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour une subvention d'un montant de 7 400 €,
 - o la Région des Pays de la Loire pour une subvention d'un montant de 4 400 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 29 février 2024

Délibération n° BU_20240229_03

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT-MAIXENT-SUR-VIE, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 21 février 2024.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : MM. Jean-Michel ROUILLE, Guy AIRIAU, Fabrice GUILLET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DURANTEAU.

OBJET : Communication du SAGE - Année 2024

Monsieur le Président présente au Bureau le programme prévisionnel détaillé relatif à l'action « Communication du SAGE », pour l'année 2024 :

- Poursuite du cycle de formations des élus et membres de la Commission Locale de l'Eau :
 - o Session à la maison de l'eau et des paysages de Corcoué-sur-Logne (Petit et grand cycle de l'eau),
 - o Session thématique sur les plans d'eau,
 - o Session thématique à la maison du lac de Grand-Lieu (Milieux humides),
 - o Travail de préparation sur l'accompagnement au changement ;
- Conception, impression, diffusion de la lettre de la gestion de l'eau N° 23 ;
- Réalisation et pose de panneaux d'information sur sites (renouvellement panneaux marais) ;
- Toute autre action d'information et de communication visant à mieux faire connaître le SAGE et les actions entreprises dans ce cadre.

Monsieur le Président fait part au Bureau du plan de financement prévisionnel de cette action, basé sur un montant de dépenses de 13 000 € TTC :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 % sur le montant TTC des dépenses prévisionnelles, soit un montant de 6 500 € ;
- Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, pour la part d'autofinancement restante.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le programme prévisionnel 2024 relatif à l'action communication du SAGE 2024, ainsi que le plan de financement afférent,

.../...

- décide de solliciter l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour une subvention d'un montant de 6 500 €,

- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Le Président,



Hervé BESSONNET